

Hebdo Canada

Volume 2, N° 19

le 8 mai 1974



Ottawa, Canada.

Le Canada se prépare à accueillir la Conférence-Exposition des Nations Unies sur les établissements humains, 1

Rapport sur les sociétés étrangères oeuvrant au Canada, 2

Le programme fédéral-provincial de bilinguisme en éducation, 2

Études sur la mer de Beaufort, 3

Timbre du centenaire de Winnipeg, 4

Contribution du Canada au PNUD, 4

Collaboration du Canada au vol spatial URSS-E.-U., 4

Amendements au Régime de pensions du Canada, 5

Prix littéraire Belgique - Canada, 6

Artériosclérose: une nouvelle théorie s'oppose à l'ancienne, 6

Le Canada se prépare à accueillir la Conférence-Exposition des Nations Unies sur les établissements humains

En annonçant récemment le début officiel des préparatifs en vue de la Conférence-Exposition des Nations Unies sur les établissements humains qui doit se tenir à Vancouver (Colombie-Britannique) du 31 mai au 11 juin 1976, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a déclaré que "le Canada se doit d'être un hôte de premier ordre lors de cette Conférence internationale et se propose d'y jouer un rôle dominant à titre de participant".

Voici des extraits de la déclaration de M. Sharp:

...Le besoin urgent de se pencher sur les problèmes que posent les établissements humains découle d'abord de cette tendance globale et alarmante vers l'urbanisation, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement. Ainsi, on prévoit que la population mondiale atteindra 6.5 milliards d'habitants au cours des trente prochaines années. Le taux de peuplement des établissements urbains est deux fois plus élevé que le taux de natalité et les mêmes statistiques s'appliquent aux villes de plus d'un demi-million d'habitants. Pour la première fois de l'histoire, l'an 2000 comptera plus de citadins que de ruraux. Selon les prévisions des Nations Unies, le nombre de personnes vivant dans des établissements urbains tripletera pour atteindre 1.4 milliard d'habitants en l'an 2000. Des déplacements de populations de cette ampleur sont déjà en cours, et pèsent lourd sur la capacité des gouvernements à fournir les logements et les services d'utilité publique appropriés. Ils créent nombre de problèmes graves sur les plans social, économique et humain face auxquels la plupart des gouvernements ne disposent pas des outils nécessaires à leur solution.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en juin 1972, il est devenu manifeste qu'il fallait susciter une initiative globale à l'échelle internationale afin de permettre aux pays de faire face aux problèmes sans cesse croissants que posent les établissements humains et de sensibiliser le public à cet égard. La communauté internationale a vivement appuyé la proposition originale de la tenue d'une

Conférence-Exposition présentée alors par M. Victor Goldbloom, ministre des Affaires municipales et de l'Environnement du Québec. Les recommandations ultérieures de Stockholm portant sur les établissements humains et, notamment sur la Conférence-Exposition, ont depuis reçu la priorité dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Après avoir décidé, lors de sa XXVII^e session, de la tenue d'une Conférence, l'Assemblée générale des Nations Unies a accepté l'offre du Canada d'en être le pays hôte; en séance plénière, elle a adopté à l'unanimité en décembre dernier, une résolution détaillant les plans relatifs à la Conférence et précisant le lieu de réunion et autorisant à puiser dans le budget ordinaire les fonds nécessaires aux préparatifs. Un Comité préparatoire, composé d'un maximum de 58 États membres, a également été mis sur pied afin de parfaire l'ordre du jour de la Conférence et d'agir à titre de conseiller aux niveaux international et régional dans les cas d'arrangements et de consultations complexes. Les organisations internationales au sein de la famille des Nations Unies et à l'extérieur ont également été invitées à participer aux préparatifs afin de pouvoir bénéficier des conclusions de la Conférence-Exposition et des mesures qui seront prises par la suite.

On a convenu des thèmes généraux de la Conférence, au cours d'un colloque des Nations Unies tenu en mai dernier à Vancouver et présidé par Mme Barbara Ward auquel assistaient des experts de 22 pays. Les thèmes adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies comprennent:

1. Les besoins de l'homme en matière

d'environnement et d'établissements.

2. Le rôle des établissements humains dans la stratégie de développement national.

3. La structure et la qualité de l'environnement des établissements humains.

4. Les problèmes propres aux établissements humains.

5. La planification et la gestion des établissements humains.

6. La coopération internationale.

Lors de la deuxième session qui se tiendra ce mois-ci à Nairobi, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement devra approuver les fonds qui seront affectés à l'aspect constitutif de l'Exposition qui orientera les travaux de la Conférence vers la recherche de solutions.

Les fonctions du Canada à titre de pays d'accueil comprennent l'organisation et la gestion de tous les aspects de l'événement en sus des fonctions que les Nations Unies auraient dû assumer si la Conférence avait eu lieu au siège social de cette Organisation internationale. Les gouvernements de la Colombie-Britannique et de la ville de Vancouver participent également à ces fonctions à part entière et un Comité d'accueil formé des représentants des trois niveaux de gouvernement se réunit à intervalles réguliers à Vancouver; ce Comité a créé plusieurs sous-comités chargés de fournir des conseils sur les divers aspects inhérents à la tenue de la Conférence-Exposition.

Aux fins de l'exécution des fonctions d'accueil du Gouvernement fédéral, j'ai institué un Secrétariat d'accueil au sein du ministère des Affaires extérieures. Le Secrétariat se chargera des fonctions exécutives propres aux préparatifs d'accueil à l'échelle nationale; il disposera à cette fin d'un organisme de gestion qui s'occupera des installations, des communications, des services de conférence, de la mise au point des concepts et des relations publiques. Les agents de liaison du Secrétariat d'accueil seront postés au Secrétariat des Nations Unies à New York et à Vancouver.

J'apprécie vivement la participation active des gouvernements de la Colombie-Britannique et de la ville de Vancouver ainsi que celle du Gouvernement fédéral aux préparatifs de la Conférence et je suis convaincu que ces trois niveaux de gouvernement réussiront à

faire un événement significatif et mémorable du déroulement à Vancouver de l'une des conférences internationales les plus importantes jamais tenues au Canada.

Rapport sur les sociétés étrangères œuvrant au Canada

Le ministère de l'Industrie et du Commerce, a rendu public un rapport sur les opérations et le financement des grandes filiales de sociétés étrangères œuvrant au Canada. Intitulé *Filiales étrangères au Canada, 1964-1971*, ce rapport est le cinquième d'une série et se base sur des enquêtes annuelles et trimestrielles menées auprès d'environ mille sociétés particulières. Ces enquêtes ont pour but de sonder les opérations de ces sociétés afin de mieux cerner leur rôle dans l'économie canadienne.

Ce sont les sociétés non financières, constituées au Canada, dont l'actif dépasse cinq millions de dollars et dont plus de 50% des actions votantes appartiennent à une société non résidente qui ont participé à l'enquête. En 1971, ces sociétés réalisaient un chiffre d'affaires de 28.1 milliards de dollars, soit environ le cinquième des ventes de toutes les sociétés non financières au Canada; les sociétés des secteurs minier et manufacturier comptaient environ deux cinquièmes du total des ventes.

Le rapport fournit des détails sur les recettes et les dépenses des sociétés interrogées, sous trois rubriques: Canada, États-Unis et autres pays étrangers; il ventile en outre les transactions avec les sociétés apparentées à l'étranger. Des renseignements sur le financement des sociétés déclarantes, donnent la provenance géographique et les sociétés apparentées en cause.

Ces données très récentes indiquent l'importance soutenue des filiales déclarantes dans l'économie canadienne. En plus d'un imposant chiffre d'affaires en 1971, leurs exportations se chiffrent à 7.2 milliards c'est-à-dire 41% du total des exportations canadiennes ou 46% du total des exportations non agricoles. Leurs importations, qui sont de 6.5 milliards de dollars, représentent 42% du total des importations au Canada.

L'impulsion de ces sociétés sur l'économie canadienne est importante, mais le rapport indique que plusieurs tendances qui se manifestaient de 1964

à 1969 dans leurs opérations et leur financement ne se sont pas poursuivies en 1970 et 1971. Les ventes à l'exportation, qui dans les premières années représentaient une part croissante du total des ventes et du total des exportations canadiennes, ont ralenti en 1970 et 1971 et leur importance relative n'a guère évolué pendant cette période. Leurs importations ont suivi une courbe similaire. La tendance à un accroissement possible des transactions avec les États-Unis et les sociétés mères et filiales dans ce pays, ne s'est pas poursuivie en 1970 et 1971.

D'après le rapport, les transactions pendant les années 1964-1969 étaient fort redevables à l'essor prononcé des échanges avec les États-Unis aux termes de l'Accord canado-américain sur les automobiles. Le rythme beaucoup plus lent de cette activité en 1970 et 1971 s'est avéré un facteur important dans les tendances manifestées par l'ensemble des filiales.

De même, au chapitre du financement, quelques tendances initiales n'ont pas persisté. En 1971, les sociétés déclarantes ont réduit leurs obligations nettes envers les Canadiens tout en accroissant leurs obligations aux sociétés apparentées aux États-Unis. On notait antérieurement une tendance à puiser fortement aux sources canadiennes pour subvenir au financement, notamment sous la forme de prêts bancaires et d'autres prêts à court terme. On relève en outre une évolution des dividendes versés en 1970 et 1971; ces paiements représentent un peu plus de 50% des profits nets en regard de 38 à 42% au cours des trois années précédentes.

Le programme fédéral-provincial de bilinguisme en éducation

Le secrétaire d'État, M. James H. Faulkner, a annoncé récemment à la Chambre des communes qu'on a pris des dispositions avec les ministres provinciaux de l'Éducation en vue de la reconduction du programme fédéral-provincial de bilinguisme dans le domaine de l'éducation. En vertu de ce programme, le Gouvernement fédéral accordera des fonds dans le but de défrayer les provinces d'une partie de leurs dépenses supplémentaires liées aux services d'enseignement dans la langue de la minorité ainsi qu'à l'en-

seignement de la langue seconde, et ce, pour une période de cinq ans commençant le 1er avril.

“Le programme, a dit le ministre, poursuit un double objectif: veiller, dans la mesure du possible, à ce que les Canadiens de l’une ou l’autre langue officielle aient la possibilité de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue, et veiller à ce que les écoliers canadiens aient la possibilité d’étudier, comme seconde langue, l’autre langue officielle du Canada.”

...Après le 1er avril 1974, la majeure partie de l’aide financière fédérale continuera de prendre la forme de paiements versés aux provinces, dont le montant sera calculé en fonction du nombre d’étudiants inscrits aux programmes d’enseignement de la seconde langue et du pourcentage de temps consacré à ces activités. En outre, une contribution fédérale représentant 1.5 p. 100 du coût annuel par étudiant sera versée aux provinces au titre des frais d’administration, et son montant sera calculé en fonction du nombre total d’élèves, dans chaque province, qui font partie de la minorité linguistique.

Le montant des contributions fédérales annuelles devrait se maintenir à peu près au même niveau qu’actuellement, pour la plupart des éléments du programme. Au cours des quatre dernières années, le coût moyen annuel de l’ensemble du programme s’est élevé à environ 70 millions de dollars, a déclaré M. Faulkner en ajoutant: “c’est par le système scolaire que nous parviendrons véritablement à reconnaître la réalité bilingue de notre pays. Si nous voulons voir le bilinguisme s’implanter avec succès, c’est dans nos écoles qu’il faut en établir la base...”

Études sur la mer de Beaufort

Le Gouvernement fédéral et l’industrie du pétrole ont convenu d’entreprendre un vaste programme d’évaluation écologique de la mer de Beaufort, dans l’ouest de l’Arctique canadien, avant le début des travaux de forage pétrolier et gazier prévus pour 1976. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Jean Chrétien, et le ministre de l’Environnement, M. Jack Davis, ont fait connaître les détails de ce programme.

Un groupe de 18 sociétés membres de l’Association des exploitants pétro-

liers de l’Arctique (APOA) qui détiennent des permis d’exploration pétrolière et gazière dans les eaux septentrionales ont accepté de fournir 4.5 millions de dollars, soit le coût de 21 études écologiques distinctes axées sur la mer de Beaufort. Ces études font partie d’un programme global dont le coût a été évalué à 5.5 millions de dollars et qui vise à réunir une grande partie des données de base en vue des forages d’exploration dont le programme est prévu dans la mer de Beaufort.

Comme M. Chrétien l’annonçait en mars dernier, les forages ne seront pas autorisés dans la mer de Beaufort avant l’été de 1976, ce qui laisse plus de deux ans pour poursuivre des études écologiques d’envergure. Le programme de recherches est destiné à doter le Gouvernement fédéral d’informations suffisantes pour permettre d’évaluer les répercussions écologiques qu’auraient, sur ce secteur, les forages pétroliers et gaziers exécutés à partir de navires ou de plates-formes flottantes.

Ce programme complète une série d’études qui ont porté sur les forages dans la mer de Beaufort, études pour-

suivies depuis quatre ans par les industries, sous les auspices de l’APOA, au coût de trois millions de dollars. Grâce à un programme mixte (État-entreprise privée) de formation spécialisée, les autochtones du Nord constituent un fort pourcentage de la main-d’oeuvre employée dans l’industrie pétrolière et gazière.

Les études visées par le nouveau programme portent sur tous les aspects de l’environnement arctique: poissons, mammifères marins, faune terrestre; océanographie physique et chimique, météorologie, étude du fond de la mer et autres recherches des effets possibles des marées noires dans les eaux couvertes de glace.

Dans un rapport rédigé l’an dernier, les autorités de la Commission géologique du Canada se montraient optimistes quant aux futures découvertes de pétrole et de gaz sous la mer de Beaufort. Selon les estimations, il y aurait six milliards de barils de pétrole et plus de 90 billions de pieds cubes de gaz naturel récupérables dans la région du delta du Mackenzie, dont environ la moitié sous le lit de la mer de Beaufort.



Photo: Université de Sherbrooke

Dans le cadre des efforts entrepris à l’Université de Sherbrooke en vue d’abolir les barrières architecturales, un téléphone public, situé à l’entrée principale du Pavillon central de l’Université, est désormais à la portée

des personnes qui doivent se déplacer en chaise roulante. Une salle de toilette ainsi qu’une entrée au niveau du sol ont également été spécialement aménagées pour les personnes handicapées.

Timbre du centenaire de Winnipeg

Un timbre commémoratif de 8¢ est consacré au centenaire de la constitution de Winnipeg en municipalité. Ce nouveau timbre-poste émis le 3 mai, représente l'intersection de l'avenue du Portage et de la rue Main telle qu'on pouvait la voir en 1872. Ce carrefour qui était à l'origine la jonction de deux importantes pistes de la rivière Rouge, a été le berceau de la capitale du Manitoba.

“Par cette émission, nous voulons célébrer le centenaire d'une ville qui, pendant plus de 100 ans, a été pour le Canada la porte ouverte sur l'Ouest”, a dit le ministre des Postes M. Ouellet.

Winnipeg célèbre son centenaire en 1974 mais son histoire remonte à 1738, date à laquelle Pierre de la Vérendrye, explorateur et marchand de fourrure, y



ouvrit un comptoir de traite des fourrures auquel il donna le nom de Fort-Rouge.

L'origine et la croissance de Winnipeg s'expliquent par sa position géographique privilégiée au confluent de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine. La Compagnie de la baie d'Hud-

son qui s'occupait du commerce des fourrures devait s'approvisionner en vivres et cherchait des bateliers pour transporter le matériel et les fourrures. C'est elle qui fut à la base de l'essor économique de la ville.

Les colons de Selkirk arrivèrent dans la vallée fertile de la rivière Rouge en 1812. Au cours des années 1860, des commerçants indépendants fondèrent un village du nom de McDermotstown, non loin du comptoir de la Compagnie de la baie d'Hudson situé à Fort Garry. Plus tard, ils lui donnèrent le nom de Winnipeg formé de deux mots cris qui signifient eau trouble.

Aujourd'hui, Winnipeg compte une population de 530,000 habitants. Les industries du vêtement, du transport, de l'alimentation, et des produits relatifs à l'agriculture sont ses industries principales.

Contribution du Canada au PNUD

M. Saul F. Rae, ambassadeur du Canada et représentant permanent auprès des Nations Unies, a présenté en avril au Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement, M. R.A. Peterson, un chèque au montant de 22.2 millions de dollars (Can.) au titre de la contribution du Canada au PNUD en 1974. Lors de la présentation, M. Rae a insisté sur l'appui continu du Canada à l'égard de l'activité du Programme. En outre, il a indiqué que l'augmentation soutenue de la contribution canadienne reflète la confiance du Gouvernement canadien à l'endroit du PNUD à titre d'organisme de développement international.

La contribution de 22.2 millions de dollars comprend une affectation de 21.7 millions au budget ordinaire du Programme et une somme additionnelle de \$500,000 destinée aux projets conçus de façon à accélérer le développement des pays les moins développés. En 1973, le Canada a affecté 19.8 millions (É.-U.) au budget ordinaire et \$500,000 (É.-U.) aux projets relatifs aux pays les moins développés. Ainsi, la contribution de 1974 représente une augmentation de l'ordre de 1.9 million de dollars par rapport à celle de 1973.

Le Canada a constamment été l'un des principaux pays contributeurs à ce Programme. Depuis 1959, il y a engagé des fonds totalisant plus de 220 millions de

dollars. Pour la première fois cette année, le Gouvernement canadien a annoncé et versé sa contribution en monnaie canadienne, à la demande de la Direction du Programme. Cette contribution est entièrement convertible, en conformité avec les principes directeurs du PNUD.

Collaboration du Canada au vol spatial URSS - É.-U.

Une lampe canadienne projettera ses rayons dans l'espace au cours d'une mission spatiale commune envisagée par les États-Unis et l'URSS pour 1975.

La lampe qui sert à mesurer l'oxygène et le nitrogène aux altitudes orbitales, a été mise au point par le professeur Robert A. Young du Centre de recherches en science spatiale expérimentale de l'Université York à Toronto.

Montée sur le vaisseau spatial américain *Apollo* qui sera utilisé pour la mission commune, elle enverra un rayon de lumière qui sera réfléchi par un miroir sur le vaisseau spatial soviétique *Soyuz*, les mesures étant prises lors de la réflexion.

L'expérience aura lieu lorsque les deux vaisseaux seront séparés par une distance pouvant atteindre 1,000 mètres.

Les hommes de science veulent prendre ces mesures afin de confirmer les résultats obtenus d'autres manières et de mieux étudier la région comprise

entre l'espace et l'atmosphère terrestre.

Après que la *National Aeronautics and Space Administration* (NASA) eut décidé de réaliser l'expérience, on s'aperçut que l'on ne disposait pas d'une lampe appropriée.

La lampe du professeur Young est la seule de son genre qui soit suffisamment puissante pour couvrir les distances en jeu. Elle émet plus de lumière sur une certaine longueur d'onde que les autres lampes; elle pèse moins et a besoin de moins d'énergie pour fonctionner que les autres appareils.

La lumière qu'elle émet est absorbée par l'oxygène. En mesurant le degré d'absorption, les hommes de science peuvent déterminer combien il existe d'oxygène entre les deux vaisseaux spatiaux.

Le contrat d'une valeur de \$165,000 a été décerné en sous-traitance par la *Lockheed Electronics Inc.* à *Intra-Space International Inc.*, société formée par le professeur Young et quatre associés. Vingt lampes au total seront livrées à la NASA.

Avis à nos lecteurs

L'index des articles d'*Hebdo Canada*, jusqu'ici présenté tous les trois mois dans ce bulletin, sera discontinué. Toutefois, l'éditeur se fera un plaisir de répondre en tout temps à vos questions au sujet des articles déjà parus.

Amendements au Régime de pensions du Canada

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a saisi la Chambre des communes d'un projet de loi, proposant un certain nombre de modifications à apporter au Régime de pensions du Canada.

Selon M. Lalonde, la plus importante disposition que comporte ce nouveau bill est celle qui a trait au principe de l'égalité que doit assurer le Régime de pensions du Canada; égalité de traitement entre prestataires et cotisants, hommes et femmes. Il s'agit là d'une mesure de la plus haute importance, comme d'ailleurs l'avancé le Discours du Trône, et qui, de plus, rejoint les principes mêmes de l'entente intervenue en février dernier, entre les ministres fédéral et provinciaux du Bien-être social lors de leur rencontre à Edmonton.

L'une des dispositions du bill prévoit, notamment, une "pension de survivant" à l'intention des veufs et ce, au même titre que celle qui est réservée aux veuves en ce moment. En effet, contrairement au traitement que l'on accorde aux hommes, la pleine pension est assurée aux veuves dont l'âge dépasse 45 ans, de même qu'à celles qui souffrent d'invalidité ou qui doivent assumer la charge financière de leurs enfants. Dans ce cas le facteur âge ne tient pas. De plus, on prévoit même à l'intention de celles qui ont de 35 à 45 ans, une pension réduite qui leur est versée jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge prescrit leur donnant droit au plein montant. Quant aux veufs, une telle pension n'est consentie en ce moment qu'à ceux qui souffrent d'invalidité totale et qui sont en mesure d'attester qu'ils étaient sous la dépendance entière de leur épouse avant le décès de celle-ci, ou avant d'être atteintes d'invalidité.

Dorénavant, de conclure le ministre, cotisants et cotisantes seront traités sur un pied d'égalité: critères d'admissibilité et niveau de prestation s'appliqueront aux unes tout aussi bien qu'aux uns.

Le bill comporte d'autres mesures égalitaires, dont celle qui prévoit le versement de prestations pour les enfants d'une cotisante atteinte d'invalidité, ou à l'occasion de son décès. En vertu de la loi non modifiée, seuls les hommes sont assurés de cette forme de sécurité pour leurs enfants. La législa-

tion actuelle prescrit que de telles prestations seront versées aux enfants d'une cotisante décédée ou atteinte d'invalidité lorsqu'il peut être attesté que les enfants étaient auparavant entièrement à la charge de leur mère.

M. Lalonde a expliqué que les mesures législatives adoptées par le Parlement lors de la dernière session ne comprenaient pas tous les éléments de l'accord fédéral-provincial d'octobre 1973. Aussi, la ratification de ce nouveau bill se trouverait par le fait même à compléter cet accord fédéral-provincial.

Le bill C-224, qui a reçu la sanction du Parlement au cours de la dernière session et qui entrerait en vigueur le 1er janvier de cette année, prévoyait des dispositions selon lesquelles, d'une part, les prestations du Régime de pensions du Canada, seront à l'avenir revalorisées parallèlement aux augmentations du coût de la vie, et d'autre part, les niveaux maximums des gains admissibles (MGA) pour les années 1974 et 1975 se trouvent fixés. Le MGA représente le montant maximal sur lequel une personne peut verser des cotisations à la Caisse du Régime de pensions du Canada au cours d'une année donnée, et c'est également le MGA qui détermine la valeur maximale des prestations versées aux termes du Régime.

L'une des nouvelles dispositions comprises dans ce bill, définit la formule selon laquelle, tous les ans après 1975, on établirait les niveaux du MGA. La formule comporte deux étapes: au cours de la première, on hausserait le MGA à raison de 12½% par année, jusqu'à atteindre le niveau de la moyenne des salaires et gages de l'Indice synthétique dans le secteur industriel (ou par activité économique), données que publie Statistique Canada; aux termes de cette période transitoire, il suffirait de conserver le même parallélisme entre le MGA et la moyenne des salaires et gages de l'Indice synthétique en alignant le MGA sur l'extrapolation des données de cet Indice.

Entre autres décisions prises dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale d'octobre, signalons celle qui devait donner lieu à la suppression de l'Examen des gains auquel sont assujetties les personnes âgées de 65 à 69 ans et

en vertu duquel les prestataires dont les revenus d'emploi sont supérieurs aux normes prescrites, doivent se résigner à ce que leur pension soit sinon supprimée du moins réduite en conséquence. Lorsqu'on aura donné force de loi à ce projet, les cotisants de 65 ans et plus seront en droit de réclamer le plein montant de leur pension de retraite, quelle que soit l'importance des revenus d'emploi qu'ils pourraient toucher, car l'examen des gains aura été révoqué.

Toujours dans le contexte de l'accord intervenu lors de la rencontre des ministres fédéral et provinciaux, en octobre dernier, il avait été convenu que l'exemption annuelle de base (c'est-à-dire le montant des gains exempt de cotisations) serait établi à 10 p. cent du MGA au lieu du taux actuel qui est de 12 p. cent.

En même temps, le bill abrogerait une disposition particulière s'appliquant au travailleur autonome, selon laquelle ce dernier doit pouvoir attester d'un montant de gains qui s'établisse à raison de 1½ de l'Exemption annuelle de base pour être admis comme cotisant. Ces changements auront pour effet de permettre à un plus grand nombre de personnes des échelons de revenu inférieurs de participer au Régime de pensions du Canada. Nous pensons notamment aux fermiers, aux pêcheurs et aux autres travailleurs autonomes qui seraient davantage en mesure de s'assurer la protection du Régime.

Aux modifications prévues par ce nouveau bill, s'ajoutent les modifications du projet de loi C-190 dont le Parlement avait pris connaissance lors de la dernière session, mais sans qu'il lui soit possible toutefois de leur donner force de loi avant la fin de la session. Sans doute la disposition selon laquelle certaines sectes religieuses seraient exemptes de l'obligation de participer et ce, tant à titre de cotisant qu'à celui de prestataire, constitue l'élément marquant de ce bill. De plus, les frais juridiques que pourrait engager une personne dont l'appel devant la Commission aurait été interjeté par le ministre, seraient remboursés à la requérante, aux termes de ce projet d'amendement. Enfin, une autre mesure assurerait la rétroactivité d'application de certaines ententes internationales conclues avec le Canada ayant trait au Régime de pen-

sion. Cette modification vise surtout à permettre aux Canadiens qui étaient à l'emploi des États-Unis, à Goose Bay, de participer au Régime et ce, avec rétroactivité au 1er juillet 1972, conformément à l'entente intervenue entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne le transfert de cette base militaire.

M. Lalonde a signalé qu'en plus de tous ces changements apportés à la législation actuelle, un nombre considérable de modifications d'ordre technique ont contribué à améliorer sensiblement le texte de la loi.

Prix littéraire Belgique – Canada

Le Conseil des Arts du Canada et le ministère des Affaires extérieures annoncent l'attribution du Prix Belgique-Canada à l'écrivain canadien Réjean Ducharme. Le prix, d'une valeur de \$2,000, lui a été remis officiellement le 19 mars, dans le cadre de la Foire du Livre de Bruxelles.

Réjean Ducharme est né en 1941 à Saint-Félix de Valois, près de Joliette. Il a fait partie pendant quelque temps de l'aviation canadienne et a voyagé un peu partout en Amérique du Nord. Son premier roman, *L'Avalée des avalées* (1966), a remporté un succès éclatant et lui a valu un Prix littéraire du gouverneur général. Depuis lors, il a publié quatre autres romans: *Le Nez qui voque* (1967), dont on a fait un film, *L'Océan-tume* (1968), *La Fille de Christophe Colomb* (1969) et *L'hiver de force* (1973), de même qu'une pièce de théâtre: *Le Cid Maghané* (1968).

Créé en vertu de l'accord culturel canado-belge, le Prix littéraire Belgique-Canada est attribuable annuellement, par alternance, à un écrivain francophone du Canada ou de la Belgique. Il couronne l'ensemble de l'oeuvre du

titulaire plutôt qu'un ouvrage particulier. Il est financé, quant à la partie canadienne, par le ministère des Affaires extérieures. Les trois premiers titulaires de ce prix étaient le poète belge Géo Norge (1971), le poète canadien Gaston Miron (1972) et l'écrivain Belge Suzanne Lilar (1973).

Artériosclérose: une nouvelle théorie s'oppose à l'ancienne

Il se peut qu'un chercheur médical de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC), le docteur Paris Constantinides, professeur au département de pathologie, soit parvenu à trouver comment débutait le durcissement des artères par l'artériosclérose. Ce médecin a en effet découvert de solides preuves qui appuient la théorie qu'il a avancée sur le mécanisme de déclenchement de l'artériosclérose, lequel ne concorde pas avec l'explication que l'on en donnait autrefois.

Selon la théorie généralement admise, l'artériosclérose serait une "déviation" d'un processus naturel.

Les molécules de cholestérol se combinent à d'autres molécules de gras et de protéines provenant de la nourriture digérée dans l'intestin et forment d'énormes molécules de lipoprotéines, les plus grosses véhiculées dans le flot sanguin.

Les lipoprotéines s'échappent continuellement du flot sanguin par les pores de la tunique interne des artères et s'installent dans les tissus entourant ces dernières. Toutefois, selon la théorie admise, lorsque la concentration de lipoprotéines dans le sang devient anormalement élevée, il y a davantage de lipoprotéines qui pénètrent les parois des artères qu'il y en a qui s'en échappent, et certaines molécules géantes s'accumulent et adhèrent en permanence à la tunique interne des artères.

Le docteur Constantinides, qui n'admettait que difficilement cette explication, a avancé, il y a quelques années, une nouvelle théorie selon laquelle les lipoprotéines porteuses de cholestérol ne s'introduisaient dans les artères que lorsque celles-ci avaient été endommagées.

Vérification de la nouvelle théorie

Pour vérifier sa théorie, il a nourri un groupe de lapins selon une diète con-

tenant des quantités normales de cholestérol qui avaient été en quelque sorte marquées à l'aide d'atomes radioactifs afin de pouvoir les retracer dans l'organisme de l'animal.

Une fois le cholestérol dispersé dans l'organisme des lapins, on a effectué des coupes de leurs parois artérielles et capillaires afin d'y trouver les traces du cholestérol. Les artères étudiées comprenaient notamment, l'aorte, la principale artère du corps, les artères coronaires qui se ramifient à partir de l'aorte et qui alimentent le muscle cardiaque et enfin les artères du foie où sont emmagasinées les réserves de gras.

Les coupes avaient une épaisseur d'environ 1/50,000e de pouce. Dans une chambre noire, des bandes de pellicule photographique transparente très minces ont été appliquées sur les coupes artérielles et capillaires et la pellicule a été exposée aux atomes radioactifs du cholestérol contenus dans chaque molécule de lipoprotéines sous-jacente.

Le taux de radioactivité qui provenait de chacune des molécules de lipoprotéines qui avait envahi les parois artérielles et capillaires était si faible qu'il a fallu faire durer l'exposition pendant six semaines. Après ce délai, chaque molécule de cholestérol radioactive avait fait une minuscule tache noire sur la pellicule. En comptant ces taches à l'aide d'un microscope électronique, le docteur Constantinides a pu dénombrer les molécules de lipoprotéines contenues dans chaque coupe.

Dans 20 coupes consécutives qu'il a effectuées sur l'aorte de lapins sains, il a trouvé une moyenne de 1.2 molécule de lipoprotéines incrustée dans la paroi de l'aorte, comparativement aux 40 molécules de lipoprotéines découvertes dans les parois capillaires du coeur, et aux 100 molécules dans les parois capillaires du foie.

Il a répété la même expérience sur un deuxième groupe de lapins dont les artères avaient été endommagées. Le nombre de molécules de lipoprotéines trouvées dans 20 coupes consécutives effectuées sur les aortes endommagées s'élevait à 100, soit un nombre de 85 fois supérieur à celui qu'on trouve dans les aortes saines.

Le docteur Constantinides est convaincu qu'il a très bien démontré que seules les artères endommagées sont menacées d'artériosclérose.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.